

DECLARATION DE PROCEDURE INFRUCTUEUSE

Au terme des travaux de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des propositions soumises dans le cadre de la procédure de passation du marché relatif à **l'acquisition d'une solution de gestion des investissements au profit de la CDC Bénin**, aucune offre n'a été jugée conforme pour l'essentiel aux conditions techniques requises dans le dossier d'appel d'offres.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 71 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et après validation des résultats par la Cellule de Contrôle des Marchés Publics contenue dans son procès-verbal n°11-05/CCMP/CDCB/2024 d 10 mai 2024, la Personne Responsable des Marchés Publics de la CDC Bénin, déclare infructueuse la procédure relative à **l'acquisition d'une solution de gestion des investissements au profit de la CDC Bénin**.

Fait à Cotonou, le 13 mai 2024


Alassane SAYO
PRMP

